

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 16 décembre 2022

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|-------------------|-------------------------------------|
| En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 51 | 14 |

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| FINANCES Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2023 |
| Référence |
| 4_20221216_7.10 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 12/12/2022 |

| |
|---|
| Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr |
| 19/12/2022 |

L'année deux mille vingt-deux, le seize décembre à 12 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 12 décembre 2022. Cette séance s'est déroulée, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : MM. RIFFLART, Mme DELÉTRÉ, GEST, CAPELLE, WATELAIN, STOTER, THUILLIER

Excusés ayant donné procuration :

M. DECLE a donné pouvoir à Mme DELÉTRÉ
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. DEBART a donné pouvoir à M. GEST
Mme THIEBAUT a donné pouvoir à M. CAPELLE
Mme Anna-Maria LEMAIRE a donné pouvoir à M. WATELAIN
M. DESFOSSÉS a donné pouvoir à M. STOTER
M. PETIT a donné pouvoir à M. THUILLIER

Excusés, absents : Mme FOURÉ, MM. MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, SAVARIEGO, DARRAGON, THÉVENIAUD, Mme RODINGER, RENAUX, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLÉ, Mme VANDEPITTE, BOCQUILLON, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme DELANNOY, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, Mme DE WAZIERS, BOHIN, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, DURIEUX, Mme HIVER, DINOARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

A été nommée secrétaire de séance : Mme DELÉTRÉ

Aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa de l'article 6 précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du Pôle métropolitain du Grand Amiénois dans les limites énoncées ci-dessous :

| Chapitre budgétaire | Désignation chapitre | Montant inscrit au BP 2022 et au BS 2022 | Montant autorisé (max 25%) |
|---------------------|-------------------------------|--|----------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 207 460,00 € | 51 865,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 76 900,63 € | 5 000,00 € |
| Total | | 284 360,63 € | 56 865,00 € |

Considérant qu'au budget 2022, les crédits ouverts au Budget Primitif et Budget Supplémentaire pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 284 360,63 € ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2023 de 56 865 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement ;

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire un montant d'anticipation de 56 865 € au budget 2023 et d'autoriser l'inscription par anticipation des crédits suivants :

| | | |
|----|-------------------------------|----------|
| 20 | immobilisations incorporelles | 51 865 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 000 € |

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Accepte d'inscrire un montant d'anticipation de 56 865 € au budget 2023.
- Autorise l'inscription par anticipation des crédits suivants :

| | | |
|----|-------------------------------|----------|
| 20 | immobilisations incorporelles | 51 865 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 000 € |

Fait et délibéré le 16 décembre 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

| | |
|--|---|
| Le Président  Pascal RIFFLART | Le Secrétaire de séance  |
|--|---|



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|--|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | 4_20221216_710 |
| Date de la décision : | 2022-12-16 00:00:00+01 |
| Objet : | Finances : Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2023 |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.10 - Divers |
| Identifiant unique : | 080-200082063-20221216-4_20221216_710-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 080-200082063-20221216-4_20221216_710-DE-1-1_0.xml | text/xml | 917 |
| Nom original : | | |
| D_lib4_Ouverture cr_dits investissement 23.pdf | application/pdf | 125636 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-080-200082063-20221216-4_20221216_710-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 125636 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|--|
| En attente d'être postée | 16 décembre 2022 à 15h39min08s | Dépôt dans un état d'attente |
| Posté | 16 décembre 2022 à 15h39min12s | La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin |
| En attente de transmission | 16 décembre 2022 à 15h39min12s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 16 décembre 2022 à 15h46min28s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 16 décembre 2022 à 15h46min32s | Reçu par le MI le 2022-12-16 |